



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-14_2446
**Versement de subventions pour les
micro-projets présentés dans le cadre du
Fonds Participatif des Conseils Citoyens
(Contrat de Ville des Portes de l'Essonne)**

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présente/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	Représentée	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2434 à 2447	21	1	22

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville des Portes de l'Essonne et de la programmation 2021, pour la cinquième année consécutive, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire du Fonds Participatif des Conseils Citoyens d'un montant total de 8 490€.

Cette subvention est accordée au titre du programme budgétaire 147 – Politique de la Ville – dans le cadre de la création d'un Fonds Participatif des Conseils Citoyens à destination des associations et établissements scolaires souhaitant réaliser des micro-projets.

La gestion du Fonds Participatif a été confiée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en partenariat avec les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge ainsi que de la Déléguée du Préfet.

En réponse à l'appel à projet diffusé en mai, 15 projets ont été déposés et examinés par la commission de pré-instruction qui s'est réunie le 25 juin et qui a fait des arbitrages car la quasi-totalité des projets étaient nouveaux. Si des avis favorables ont été formulés pour une majorité des projets, certains ont été orientés sur les appels à projet à venir et d'autres ont bénéficié de recommandations pour davantage travailler le partenariat. Pour 2021, la Ville de Savigny sur Orge (12) a proposé beaucoup plus de projet que la Ville d'Athis Mons (3). Malgré cela un regard attentif a permis de moduler les subventions en fonction des projets et des publics.

Le Conseil Citoyen de Grand Vaux consulté par écrit le 7 juillet 2021 n'a émis aucun avis défavorable sur la proposition du comité.

Les membres du Conseil Citoyen du Noyer Renard ont, quant à eux, été consultés par écrit le 19 juillet 2021. Aucun avis négatif n'a été formulé sur les 3 projets proposés dans le quartier du Noyer Renard.

Les projets présentés et les montants retenus sont les suivants :

- 1 000€ à A nous les planches, pour le projet d' »atelier théâtre à l'école élémentaire Saint Exupéry (Grand-Vaux) » ;
- 440€ à Houka, pour le projet « des cercles de contes merveilleux (langage et culture) » ;
- 800€ à La Meute, pour le « projet théâtral et atelier théâtre autour du bégaiement, du harcèlement et de la différence » ;
- 1 350€ à MV Cirque pour le projet d' »ateliers parents enfants autour du cirque à la maison de quartier de Grand-Vaux » ;
- 1000€ à Femmes d'ici et d'ailleurs pour le projet de « stages de sophrologies en direction des mamans de Grand Vaux, des enfants et des adolescents » ;
- 2000€ à l'école Branly d'Athis-Mons pour le projet « le conte à l'école pour développer la parole » ;
- 1900€ à Too High Spirit pour le projet « en corps » ;

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant la programmation 2021 de l'État au titre des crédits du BOP 147 - politique de la ville et de la subvention de 8 490€ accordée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre du Fonds Participatif des Conseils Citoyens en attente de notification ;

Considérant les propositions de la commission de pré-instruction du Fonds Participatif qui s'est réunie le 25 juin 2021 ;

Vu l'avis des conseils citoyens ;

Entendu le rapport de Mme Sophie Labrousse,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Autorise l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à verser les subventions aux porteurs de projet suivants lorsque le CGET lui aura notifié l'attribution de la subvention correspondante :
 - 1 000 € à A nous les planches, pour le projet "atelier théâtre à l'école élémentaire Saint Exupéry (Grand-Vaux)" ;
 - 440 € à Houka, pour le projet "des cercles de contes merveilleux (langage et culture)" ;
 - 800 € à La Meute, pour le "projet théâtral et atelier théâtre autour du bégaiement, du harcèlement et de la différence" ;
 - 1 350 € à MV Cirque pour le projet d'"ateliers parents enfants autour du cirque à la maison de quartier de Grand-Vaux" ;
 - 1 000€ à Femmes d'ici et d'ailleurs pour le projet de "stages de sophrologies en direction des mamans de Grand Vaux, des enfants et des adolescents" ;
 - 2 000 € à l'école Branly d'Athis-Mons pour le projet "le conte à l'école pour développer la parole" ;
 - 1 900 € à Too High Spirit pour le projet "en corps" ;
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021
Le Président

Michel Lepretre
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 17 septembre 2021
ayant été publiée le 17 septembre 2021